

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Ca	idre réservé à l'autorité environnementale							
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :						
22/12/2022	16/03/2023	2022-6647						
	1. Intitulé du projet							
Boisement de terres agricoles								
and the second s								
2. Identification du ((ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)						
2.1 Personne physique								
Nom André	PrénomAlain							
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison sociale								
Nom, prénom et qualité de la personne								
habilitée à représenter la personne morale								
RCS / SIRET	Forme juridique							
loignoz	Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1							
	u des seuils et critères annexé à l'article R. 15 mensionnement correspondant du projet	22-2 du code de l'environnement et						
ui ui	Caractéristiques du projet au regard de:							
N° de catégorie et sous catégorie	Préciser les éventuelles rubriques issues d'a							
	Surface totale de 2,6 ha	, , ,						
	4. Caractéristiques générales du projet							
Doivent être annexées au présent formula	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du) formulaire						
4.1 Nature du projet, y compris les éventu								
Boisement de terre agricole durant l'hiver 20								
Conservation des haies existantes en périph	erie de la plantation. réparation du sol, la plantation et la protectio	o dos plants. Dos entrations de						
plantations seront effectués dans les premiè		i des plants. Des entretiens de						
	orestièers seront réalisées selon la programma	ition prévue dans le PSG agrée par le						
CRPF.	. 3	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,						

4.2 Objectifs du projet

Mis en place d'un boisement sur des parcelles agricoles, les objectifs sont de :

- Mettre en place une production de bois
- Création d'un patrimoine boisé

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Préparation de sol : Sous Solage et labour sur les lignes de plantation (pas de labour en plein)

Plantation d'essences feuillues et résineuses adaptées au contexte pédo-climatique et à l'évolution climatique locale étudiée au préalable.

Les densités de plantation selon la station et l'essence objectif seront compris entre 1900 et 3000 plants à l'hectare.

Répartition des essences :

- Chênes (Pubescent, Vert et Chevelu): 40%

- Pin Laricio : 35%- Feuillus divers : 15%- Bouleau : 7 %- Calocèdre : 3 %

Une clôture sera installée provisoirement sur une durée de 10 ans minimum.

Schéma de plantation :1.5 mètres entre les lignes et 2 mètres sur la ligne avec un passage de 5 mètres toutes les 4 lignes

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Entretien de la plantation par limitation de la végétation concurrente dans les premières années (dégagements mécaniques sans utilisation de produits phytosanitaires)

Cloisonnements sylvicoles par fauchage ou par broyage (tous les ans avant que les ouvriers forestiers passent dans la parcelle pour les dégagements).

Regarnis (si nécessaires) afin de maximiser la reprise des plants

Les feuillus divers seront menés en strate d'arbre moyens.

Éclaircies à partir de l'âge de 15-20 ans en fonction de la croissance et de l'essence (itinéraire sylvicole FRC 2010) puis éclaircies régulières conformément à la programmation des interventions prévues dans le Document de Gestion Durable (PSG) agrée par le CRPF.

La coupe définitive pour les résineux aura lieu aux alentours de 60-70 ans et pour les Chênes jusqu'a 150 ans.

Les entretiens se feront une fois par an en fin d'été (août/septembre)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).								
Demande cas par cas Non soumis au code Forestier								
4 5 Dimensions et caractéristiques du pr	ojet et superficie globale de l'opération - préciser	les unités de mesure utilisées						
	eurs caractéristiques	Valeur(s)						
G 729 G 735		soit un total de 2.64 ha.						
G 734								
G 1403								
4.6 Localisation du projet								
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>47</u> ° <u>0</u>	0 '73 "75 Lat 1 ° 28 ' 67 " 37						
La Moquetière, Montaigu-Vendée	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)							
	et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de							
	l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :							
	Point de départ : Long ° _ Point d'arrivée : Long. °	_'"_ Lat ° ' " _ _ ' " Lat ° ' " _						
	Communes traversées :	tui						
Jo	ignez à votre demande les annexes n° 2 à	6						
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	on d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Oui Non X						
4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalua	Non Non						
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement								
différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été auto								
,								

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Aucune ZNIEFF
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	Sur le site de la DREAL Pays de la loire (plan et zone humide probable) il n'apparaît aucune zone humide . Suite à la consultation du PLU et du système d'information géographique du réseau partenarial des données sur les zones humides, aucune zone n'est recensée.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?	X		Ce projet favorise la présence d'espèces animales tout en conservant sur les bandes enherbées les espèces végétales. Toutes les haies seront conservées Le choix dessence favorise la biodiversité car les terres étaient auparavant cultivées (céréales ou autre) et l'exploitation y était très dynamique et intensive, ce qui était très nuisible à la faune et à la flore.
Milieu nature			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Espace agricole transformé en espace forestier
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		×	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		×	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Stockage de carbone et rejet d'oxygene
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X			
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	X		Le projet modifiera les activités humaines car la récolte sera des arbres et non des céréales.		
6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ? Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :						
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non Si oui, décrivez lesquels :						

né	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les e égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join ne annexe traitant de ces éléments) :	
	7. Auto-évaluation (facultatif) u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati	ion
er	nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
	8. Annexes	
8	.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	\boxtimes
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
		×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Le boisement sera géré durablement suite à l'élaboration d'un document de gestion(CBPS)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Montaigu-Vendée

le, 15/03/2022

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus